

CHARTRE D'ENGAGEMENT ÉTHIQUE des candidats de la liste

ENSEMBLE POUR GIEN ET ARRABLOY avec CHRISTELLE DE CRÉMIERS

1. Nous respecterons et ferons vivre les valeurs de la République

Liberté, Égalité, Fraternité. Nous combattons les discriminations et défendons le respect des minorités, visibles ou invisibles, ainsi que l'équilibre entre hommes et femmes dans l'action municipale et dans la vie de la cité. L'action de la collectivité respectera la Constitution de 2005 sur la responsabilité environnementale et sociale des collectivités.

2. Nous serons des élus disponibles et assidus tout au long du mandat

Nous participerons aux réunions préparatoires, aux commissions, aux conseils et aux représentations attribuées dans les organismes extérieurs.

Nous serons présents auprès de la population de manière régulière à travers des rondes, des rendez-vous de proximité ou des réunions de quartier. L'ensemble des habitants de Gien et d'Arrabloy devra avoir été invité à rencontrer la Maire de Gien ou le Maire délégué d'Arrabloy au moins une fois par an.

3. Nous défendrons le respect des droits de l'opposition municipale dans son expression dans le débat public.

4. Nous agirons avec respect, considération et écoute envers les habitants de Gien et d'Arrabloy. Nous nous engageons à offrir aux habitants une **équité de traitement**.

Pour ce faire, nous mettrons en place l'organisation nécessaire pour que les demandes des habitants parviennent de manière égale, sans privilégier des personnes en fonction de leur degré de proximité avec les élus.

Nous élaborerons de manière concertée les règles d'attribution ou de dérogation, que des commissions mixtes citoyens-élus appliqueront, notamment pour l'urbanisme et les écoles.

5. Nous construirons les fondements d'une démocratie participative à Gien et Arrabloy

Nous mettrons en place des Assemblées de quartier sur l'ensemble des deux communes. Ces assemblées de quartier ne seront pas animées par des élus.

6. Nous rendrons compte de notre action au moins une fois par an

Les comptes de la collectivité seront rendus publics et expliqués à travers des publications sur papier et Internet. Les 50 engagements de notre programme seront publiés sur Internet et il sera fait état de leur avancement tous les ans. Les promesses doivent engager aussi ceux et celles qui les font !

7. Nous veillerons à l'accès effectif des citoyens aux informations sur l'action de la collectivité, à la possibilité d'exprimer leur désaccord quant aux décisions prises et, le cas échéant, à une capacité de contre-expertise.

8. Nous mènerons une action municipale efficace et sobre.

Pour ce faire, nous interdirons les dépenses somptuaires et les privilèges en numéraire ou en nature sans lien avec la fonction d'élu.

Les élus communiqueront leur patrimoine en début de mandat.

9. Nous bannirons le clientélisme et refuserons tout don ou prêt de nature à influencer notre décision au bénéfice d'une personne physique ou morale.

10. Afin de prévenir tout conflit d'intérêt, les délégations devront être sans rapport avec le métier de l'élu, de son conjoint ou de sa famille proche.

Nom du / de la candidat/e :

Date et signature :